

PARIS GOUTTE d'OR

JANVIER 1996

la lettre



1er Supplément au n°35 de "PARIS-GOUTTE D'OR"

«A l'hôtel tu resteras... et la collectivité paiera !»

A l'heure où l'on entend souvent parler de la nécessité de réaliser des économies dans les dépenses des collectivités publiques, il peut être utile de pointer à nouveau une des aberrations qui fonctionne depuis des années à Paris, et particulièrement dans notre arrondissement.

En effet, un certain nombre de familles qui ont dû quitter leur logement pour différentes raisons (péril, sinistre, expulsion, etc...) intègrent des chambres d'hôtels de tourisme (une, deux ou trois chambres, suivant la composition de la famille) et peuvent y rester des mois, voire des années. Nombre de ces familles sont aidées financièrement par le Centre d'Action Sociale de l'arrondissement, et ce en fonction de leurs ressources.

Dans notre arrondissement, et plus particulièrement dans notre quartier, plusieurs hôtels acceptent d'héberger ces familles, parmi lesquels ceux du 86 Bd de la Chapelle (hôtel Palacia) et du 116 Bd de la Chapelle (hôtel Ibis). Dans ces deux hôtels... en principe de tourisme, nous avons recensé au moins 11 familles dans cette situation. Les sommes versées par le C.A.S. du 18ème pour 6 de ces familles se montent chaque mois à environ 29.000 F, ce qui fait une moyenne mensuelle par famille de plus de 4.800 F, soit par an et par famille une moyenne de 57.600 F !!

Or, ces deux hôtels sont en voie d'acquisition par l'OPAC dans le cadre de la Rénovation du Secteur Sud.

Que va-t-il donc se passer ? Va-t-on à nouveau transférer ces familles dans un autre hôtel et continuer à dilapider l'argent public (1) ?

En effet, si ces familles pouvaient accéder à un logement social, leur participation au loyer serait bien moindre que ce qu'elles sont obligées de verser aujourd'hui à l'hôtelier (vu que le loyer d'un F4 équivaut au prix d'une seule chambre d'hôtel, et qu'en plus elles pourraient bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement - A.P.L.) et des sommes importantes de l'aide sociale pourraient être redéployées plus

utilement.

Qu'on nous comprenne bien : nous ne demandons pas que le C.A.S. cesse d'aider ces familles obligées de rester à l'hôtel, mais que l'on trouve des solutions plus économiques et plus conformes à l'intérêt des familles et des enfants, à savoir qu'on profite de ces deux futures démolitions pour les reloger.

PGO a déjà saisi de ce problème la Direction de la Construction et du Logement de la Ville, la Direction de l'Urbanisme et des Actions de l'Etat de la Préfecture et la Direction de l'OPAC de la Ville de Paris.

Car, une chose est claire : le relogement de ces familles n'est pas inscrit dans les engagements de l'opération de rénovation. En effet, il s'agit là d'hôtels de tourisme (et non d'hôtels meublés), et certaines des familles qui sont là sont originaires d'autres arrondissements (peu d'hôtels de tourisme dans Paris acceptent de recevoir ce type de "clients" avec des enfants). Ce n'est donc pas à l'OPAC de les reloger dans le cadre de la Rénovation, mais à une action conjuguée de la Ville, de la Préfecture et des sociétés d'HLM (dont l'OPAC).

C'est l'intérêt bien compris tant de la Collectivité Publique que de ces familles qui impose que ces relogements soient réalisés...

Espérons que nous serons entendus !

D'ailleurs, nous comptons prendre d'autres initiatives pour que soient mises en place des solutions alternatives à l'hébergement en hôtel pour toutes les situations similaires dans l'arrondissement. A suivre donc...

(1) Il faudrait aussi - bien sûr - évoquer les conséquences néfastes d'une telle situation pour les familles qui peuvent difficilement avoir une vie normale dans des chambres d'hôtel de tourisme et qui versent une part importante de leurs revenus souvent modestes à l'hôtelier...

Square Léon : la position de PGO

Suite aux propositions faites par la Direction des Parcs et Jardins (cf. PGO n° 35) et présentées par Françoise de Panafieu, Adjoint au Maire de Paris chargé de ce secteur, lors d'une réunion de concertation Salle St Bruno (en présence de Daniel Vaillant, Maire du 18ème, d'autres élus, des représentants de différentes directions de la Ville, des Services de Police, des associations), PGO a pris l'initiative d'étendre la concertation.

Pour ce, deux réunions furent organisées avec les riverains, des questionnaires ont été adressés aux adhérents et aux autres associations. Les avis recueillis sont assez variés. A partir de tous ces éléments, le Conseil d'Administration de l'association a défini la position officielle de PGO qui a été transmise récemment à Françoise de Panafieu (qui doit bientôt organiser une dernière concertation sur le sujet avant que les décisions ne soient prises et mises en œuvre). Voici les options retenues par le C.A. de PGO :

Les avis exprimés par les uns et les autres (riverains, autres habitants du quartier, associations) sont assez partagés. Cette diversité d'opinions est un des éléments que nous avons intégrés à notre réflexion, dont il ressort les conclusions suivantes :

1. sur la fermeture du square

PGO est favorable au principe de la fermeture du square sur sa véritable emprise, et le retour ainsi à la règle générale à Paris, à savoir que le square soit fermé la nuit.

2. sur la séparation en deux espaces (Parcs et Jardins et terrains de jeux)

La difficulté sera de faire sortir les utilisateurs de ces lieux. D'un côté, il semble impossible de fermer les terrains de jeux à 17 h en hiver. Mais d'un autre, cela vaut-il la peine de créer deux moments différents d'évacuation, notamment en hiver ? Nous nous interrogeons là-dessus et pensons que la meilleure solution serait de prévoir un horaire de fermeture unique de l'ensemble, en repoussant la fermeture en hiver vers des horaires plus acceptables (20 h par exemple, puis 21 h et enfin 22 h, suivant la saison). Ceci ne serait pas exceptionnel, puisque d'autres espaces verts ont déjà ce type d'horaires.

3. sur l'emprise à fermer

Nous sommes opposés à l'intégration de l'espace sis le long de la rue Polonceau (terrain de boules) dans le site fermé, ne serait-ce que parce que c'est l'unique espace disponible pour de grands rassemblements (comme la Goutte d'Or en Fête), et qu'actuellement il ne pose pas de problèmes.

Quant au demi-cercle où il y a la fontaine, nous sommes défavorables à son intégration au site fermé, et ce, pour laisser le quartier... respirer !

4. sur la clôture

Nous souhaitons que le système de clôture soit dissuasif (pour les humains comme pour les chiens), mais non dangereux. De plus, nous insistons pour qu'il soit esthétique et se rapproche le plus possible du style traditionnel des squares parisiens.

5. sur l'espace "tout-petits"

Notre préférence va à la solution consistant à ne pas rajouter de clôtures, mais à laisser l'espace environnant accessible, planté de pelouse.

6. sur la protection des immeubles riverains

Nous souhaitons que des solutions efficaces soient mises en place :

- du côté de la maternelle pour empêcher les enfants de

franchir les clôtures et se retrouver dans la cour de l'immeuble voisin,

- pour empêcher les enfants de grimper sur la cabane des gardiens (adossée au mur de la copropriété voisine).

7. sur les équipements internes

• Le mur d'escalade : il a peu de partisans (trop facile pour les amateurs, dangereux pour les petits). Le souhait majoritaire est qu'il soit retiré.

• Les jeux (baby-foot et ping-pong) : ils devraient être développés et surtout entretenus (cas des baby-foots, tous dégradés et non réparés régulièrement).

• La pendule : soit elle marche, et on la garde, soit autant la retirer.

• Les toilettes publiques : elles devraient être facilement accessibles durant les heures d'ouverture du square.

8. sur le gardiennage

Beaucoup d'interventions sur ce thème pour demander un renforcement du gardiennage avec du personnel motivé. La proposition d'avoir recours à des "personnes relais" devrait être mise en œuvre, comme dispositif complémentaire.

9. sur l'accompagnement associatif ou autre

• La réinstallation de l'Antenne Jeunes Information (actuellement localisée sous le kiosque à musique) dans un lieu plus conforme à sa vocation devrait être encouragée (l'OPAC construit actuellement aux abords du square).

• Les deux autres projets présentés par les associations concernées (avec les tout-petits en relation avec les Parcs et Jardins pour une meilleure initiation au monde végétal, et le lieu d'animation pour les jeunes de 12 à 15 ans) sont des éléments indissociables du projet de réaménagement, si l'on veut aboutir à des résultats probants.

La position que nous défendons nous paraît être un compromis acceptable par tous. Ce qui est visé par cet aménagement, c'est d'une part rendre à cet espace son véritable statut de square, le réintégrer dans la "normalité" des squares parisiens, et permettre aux riverains de dormir sans être gênés par les joueurs de ballons au milieu de la nuit.

**POUR ÊTRE RÉGULIÈREMENT
INFORMÉ**

ABONNEZ-VOUS

(cf. page 4)

ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS...

■ NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION

Un projet devrait nous être transmis bientôt par la Voirie. Il devrait concerner l'ensemble du périmètre délimité par le Bd de la Chapelle, le Bd Barbès, la rue Ordener et les voies ferrées. D'après les premiers éléments connus, on constate que les principes du "quartier tranquille" ne semblent pas avoir orienté ce plan : les deux "itinéraires malins" constitués par la rue de Chartres et la rue des Poissonniers sont maintenus.

Quant à la portion de la rue des Gardes comprise entre la rue Polonceau et la rue de la Goutte d'Or, elle serait à double sens, ce qui irait à l'encontre de la volonté d'élargir les trottoirs.

On nous a cependant assuré que ces projets pourraient être rapidement examinés en concertation. D'après les premières discussions, il semble que les points de vue des techniciens et des "utilisateurs" seront difficiles à concilier.

D'autre part, la Voirie se propose d'étudier une à une les propositions d'aménagement de l'espace public que nous avons publiées dans différentes éditions de PGO ou de la Lettre. Ce travail sera confié à un nouvel ingénieur de la circonscription dont ce sera la mission principale au cours de l'année qui vient.

■ COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS - MAIRIE DU 18ème

La Commission (qui vient d'être mise en place par le Maire du 18ème, et dont PGO fait partie) s'est réunie deux fois et a procédé à l'attribution d'une dizaine de logements P.L.A. (anciens HLM) et d'autant de P.L.I. (logements intermédiaires). Elle a commencé à mettre en place ses règles de fonctionnement. Entre autre, elle a établi des

ACCUEIL-GOUTTE D'OR EN SURSIS

Nous avons présenté dans notre numéro 33 cette antenne du Secours Catholique (sise au 10 rue des Gardes) qui fait un travail fort utile sur le quartier, principalement pour l'insertion des femmes, le soutien scolaire et l'accueil social.

Pour des raisons internes, le Secours Catholique a décidé d'arrêter de financer les 3 postes qui permettent à cette structure de fonctionner avec grand professionnalisme et dans laquelle interviennent de nombreux bénévoles.

Des habitants du quartier rattachés à la Paroisse St Bernard sont intervenus auprès du Secours Catholique pour que celui-ci accepte d'envisager la reprise de ces activités par une association locale à créer, le problème essentiel étant celui du financement. Des délais ont été accordés pour essayer de trouver une solution alternative.

Ce serait une grave régression si cette structure devait fermer ses portes. Des démarches vont être entreprises auprès de la Ville, de la Préfecture, du FAS, de la C.A.F., des Fondations, etc... afin de trouver les fonds nécessaires.

Cela urge, car, du côté du Secours Catholique, on précise que le financement devrait s'interrompre fin juin 1996.

critères de priorité en fonction desquels seront attribués les logements sociaux. En plus des critères traditionnels (familles logeant chez des tiers ou à l'hôtel, familles sous le coup d'un jugement d'expulsion pour reprise par le propriétaire, familles ne pouvant plus assurer leur loyer du fait d'une baisse de ressources, insalubrité, problèmes de santé liés au logement, suroccupation, familles monoparentales ou jeunes à la recherche d'un premier logement), elle a retenu un autre critère qui devrait permettre de favoriser la mixité de la population dans certains quartiers (dont la Goutte d'Or) : à savoir de permettre aussi d'attribuer des logements à des familles dont l'un des membres remplit une fonction d'utilité sociale.

Une prochaine réunion de la Commission devrait permettre de mettre au point de façon définitive les règles de fonctionnement qui pourront être publiées.

■ RAMADHAN 1996

Cette année, la Préfecture de Police a interdit la mise en place du marché qui avait coutume de s'installer à l'angle Chartres/Charbonnière depuis plusieurs années.

PGO était intervenu auparavant pour que ce marché, s'il devait se tenir, soit localisé ailleurs et avait proposé la petite placette située à l'angle des rues de la Goutte d'Or et de la rue Polonceau. Sur ce point, les Services de Police avaient donné leur accord.

Mais PGO avait aussi insisté pour que cesse le système d'attribution des places qui fonctionnait auparavant et qui ressemblait fort à une sorte de racket : en effet, une association de commerçants distribuait les emplacements aux habitants qui le souhaitaient moyennant le versement de la somme de 500 F. A quoi servait cet argent ? Mystère ! D'après nos informations, au dernier moment, la Préfecture de Police s'est tournée vers la Mairie (de Paris ou du 18ème ?) pour qu'elle organise cette attribution de places. Ce ne fut pas possible dans l'urgence... et voilà pourquoi tout a été interdit !

■ NOUVEAU BUREAU A LA SALLE ST BRUNO

Lors du dernier Conseil d'Administration (du 24 janvier), l'Association de Gestion de la Salle St Bruno a pris acte des changements intervenus dans la composition du Collège "Ville". Le Bureau a donc été modifié de la façon suivante : c'est Daniel Vaillant (ancien administrateur) qui devient Président, René Béguet (ancien Président) devenant Trésorier et Dominique Lamy (nouvel administrateur) prenant le poste de Secrétaire-Adjoint. Du côté du Collège "Associations", pas de modifications pour le moment.

La passation des pouvoirs s'est faite dans un très bon climat. Tous nos remerciements au Président sortant, René Béguet, pour le travail accompli et nos souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Bureau : Daniel Vaillant et Dominique Lamy.

■ L'ASSEDIC RUE DES GARDES ?

L'Assedic recherche actuellement de nouveaux locaux. Des discussions ont déjà eu lieu avec l'OPAC et des propositions auraient été faites pour 450 m2 de locaux d'activités au 2-4-6 rue des Gardes.

Rien n'est encore décidé, mais cette installation d'une administration dans le quartier serait une bonne chose pour la vie locale.

ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS...

■ «LE DIX-HUITIÈME : TOUT UN POÈME»

Il s'agit d'une manifestation que lance l'association "Les Parvis Poétiques" et qui se tiendra dans tous les quartiers du 18ème arrondissement du 31 mai au 2 juin prochains.

Pour les initiateurs de ces journées, le Dix-huitième ne cesse d'affirmer sa vivante singularité dans ce grand corps poétique qu'est la capitale (...). Il existe une poésie du 18ème : ici se côtoient en effet les influences de poètes extrêmement divers (Nerval, Verlaine, Rimbaud, Max Jacob, Tzara, Desnos, Eluard, Prévert) et la mémoire d'artistes qualifiés de "populaires" qui ont porté la poésie dans les cafés, les cabarets, parfois même dans la rue (Bruant, Vian, Dimey, Brassens, Caussimon).

Un certain nombre de poètes ont accepté l'invitation qui leur a été faite, parmi lesquels Seamus Heaney, Alvaro Mutis, Bernard Noël, Andrée Chédid, Adonis, Tahar Bekri, Mohammed Dib, Gao Xingjiang, etc...

Au programme : des lectures, la Balade, les Pucés du Livre pour les Jeunes, concerts, spectacles de rue, Ex-voto sur Internet, etc... et ce dans tous les quartiers du 18ème.

Pour la Goutte d'Or, différents lieux pourraient accueillir des animations poétiques, dont la Salle St Bruno, le Square St Bernard, etc...

Reste à trouver quelques habitants du quartier qui seraient prêts à participer à l'organisation locale de ces journées. N'hésitez pas à nous contacter ou à en discuter avec les "Parvis poétiques".

LES PARVIS POÉTIQUES - 76 rue des Martyrs - 75018

Tél. : 42 51 64 28 - Fax : 42 54 48 70

AU LAVOIR MODERNE PARISIEN

(35 rue Léon - 42 52 09 14)

BLED de Michel Azama

Dialogue difficile d'un émigré maghrébin avec sa mère. L'homme, qui vit en France, revient au pays après une longue absence. L'émotion de retrouver la chaleur de son lieu de naissance se mue lentement en malaise. Peu à peu, l'identité métissée fragilement construite, se lézarde. En contrepoint, un vieil homme se souvient de ses rêves de départ.

Deux acteurs, Carlos Chahine et Linda Chaïb, se saisissent de cette histoire avec toute la tendresse et tout l'humour du regard en arrière, vers l'enfance, les années baignées dans la culture arabe.

Tous les soirs à 21 h

(sauf les samedis et dimanches)

jusqu'au 16 février.

■ «GOUTTE D'OR EN FÊTE 1996»

La 11ème édition de la Goutte d'Or en Fête aura lieu cette année du 28 juin au 7 juillet. Le comité d'organisation va se mettre très rapidement en place.

Comme chaque année, appel est fait à tous les volontaires qui souhaiteraient participer à la programmation et à l'organisation. Nous contacter.

PGO - Tél. : 42 57 39 96 ou 42 62 11 13

POUR VOUS INFORMER RÉGULIÈREMENT, EN COMPLÉMENT DU TRIMESTRIEL, "PARIS-GOUTTE D'OR" a créé "LA LETTRE de PGO" (uniquement par abonnement).

Chaque mois : l'essentiel de l'information sur ce qui bouge dans le quartier (Château-Rouge compris) !

ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (3 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (7 numéros par an) au prix de 80 F (abonnement normal) ou de 100 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

ADHÉSION à L'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession : Tél. :

Code Porte : (pour portage à domicile)

• **ABONNEMENT :**

Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO"
(abonnement normal : 80 F / soutien : 100 F)

• **ADHÉSION-ABONNEMENT** (pour les habitants du quartier)

J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications
(adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• **Ci-joint :** un chèque de F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le Signature :